



REUNION DU LUNDI 31 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 31 mars à 14 heures 30, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK

EXCUSES : MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. JEAN-LOUIS WADOUX

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 31 Janvier 2014 est adopté.

Monsieur le Président fait observer une minute de silence en la mémoire du Docteur Jack PINCONNET ancien conseiller général et ancien maire de Nesle disparu récemment et de Monsieur Michel DINET, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, premier Vice-président de l'ADF, décédé tragiquement dans la nuit de samedi à dimanche.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

En ouverture de cette réunion, M. le Président rend hommage au nom de l'Assemblée à tous les Maires et aux élus municipaux du département pour le travail qu'ils ont accompli pendant ces six dernières années et adresse tous ses vœux de réussite aux nouvelles équipes.

Il remercie toutes celles et ceux qui ne se sont pas représentés pour leur action en faveur de leur commune, ainsi que pour les relations de travail et de partenariat nouées entre les territoires et le Conseil général.

M. le Président rappelle la confiance qui lie les citoyens avec leurs élus municipaux et leur maire. Il réaffirme l'engagement du Département aux côtés des nouvelles équipes pour la réalisation de leurs projets autour des valeurs de partenariat, de dialogue et de confiance.

A cet égard il estime que les réformes institutionnelles actuelles renforcent et modernisent la place des Départements en alliant parité et proximité.

Il oppose cette réforme de renouveau des Départements à celle de 2010 qui aurait, à terme, conduit à la suppression des Départements et ajoute que les Départements sont également renforcés financièrement par le Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre le Gouvernement et l'ADF en juillet 2013.

Tout en reconnaissant le droit pour l'opposition de contester devant le Conseil d'Etat le décret portant délimitation des cantons de la Somme, il dénonce une manœuvre politicienne et considère pour sa part que le nouveau Conseil départemental est une chance pour un département rural car il assurera la parité, la proximité et la représentation des territoires. Le visage de l'Assemblée ressemblera encore davantage à la société samarienne.

Abordant le projet de budget primitif pour 2014, M. le Président rappelle que le contexte économique et financier, particulièrement contraint, incite à bâtir un service public de qualité et de proximité. Il insiste sur la place accordée aux dispositifs de prévention, notamment dans le domaine de l'enfance et de la famille.

En outre, M. le Président réaffirme la poursuite de l'engagement départemental en faveur du développement durable qui est avant tout une aventure humaine ; il attire à cet effet l'attention de ses collègues sur la présentation du troisième rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable qui rend compte des avancées mais également des interrogations autour de l'intégration des dimensions éthique, sociale, environnementale et économique dans les politiques départementales. Au titre des avancées, il cite notamment l'expérimentation probante du télétravail, la poursuite du dialogue social et l'amélioration des conditions de travail des agents en situation de handicap.

Au titre des pistes d'approfondissement, M. le Président souligne la nécessité d'une meilleure coordination des actions départementales en matière notamment de lutte contre les précarités, d'égalité des chances et d'accès aux droits fondamentaux.

Pour conclure sur la question du développement durable, M. le Président évoque l'informatisation de la Protection Maternelle et Infantile, le renforcement des actions de soutien à la parentalité et l'élaboration du prochain schéma de prévention et de protection de l'enfance.

M. le Président estime que les politiques de développement durable n'emporteront l'adhésion des citoyens que s'ils en constatent les effets sur l'amélioration des conditions de vie des plus fragiles d'entre eux.

Il réaffirme les intentions du Département en matière de solidarité notamment, à savoir renforcer l'écoute des usagers, lutter contre l'isolement social. Il cite à cet effet la mise en place d'ateliers à destination des bénéficiaires du RSA pour les accompagner vers l'autonomie.

M. le Président déclare que la lutte pour l'insertion sociale débute par la reconnaissance de chacun en tant que citoyen maître de son avenir. C'est pour cela que le programme « Insertion sociale » s'articule pleinement avec le programme « Insertion socio-professionnelle ».

M. le Président annonce à ce propos que le Département se porte candidat à la gestion du Fonds Social Européen qui permettra de renforcer l'accompagnement vers l'emploi.

Evoquant le Schéma des espaces naturels de la Somme soumis à l'approbation de l'Assemblée lors de cette session, il estime qu'il constitue une véritable feuille de route multi-partenariale construite autour de trois axes majeurs : « Préserver, valoriser et impliquer », principes qui ont prévalu pour les aménagements dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme : la Véloroute Vallée de Somme, l'aménagement des belvédères, l'accueil du public sur les espaces naturels situés autour du parc de Samara et l'achèvement des travaux d'aménagement du camp César à Érondelle, en vue de son inauguration en septembre lors des Rendez-vous du Fleuve.

Il souligne l'importance du caractère partenarial, collectif et fédérateur de ce projet de développement.

M. le Président rappelle ensuite les partenariats créés avec les institutions interdépartementales de l'Authie et de la Bresle avec les Conseils généraux du Pas-de-Calais, de la Seine Maritime et de l'Oise en vue d'une transformation de leur statut en syndicat mixte permettant ainsi une implication active des collectivités locales dans la mise en œuvre d'un projet de territoire et de valorisation des ressources naturelles dans une vision globale d'aménagement qu'il soit urbain, touristique, agricole, économique, numérique ou éducatif.

M. le Président tient ensuite à souligner l'importance du numérique comme vecteur d'éducation en citant la poursuite des déploiements de la montée en débit (MED) sur le réseau

cuire, la technologie radio, l'aide à l'équipement satellitaire ou la fibre optique jusqu'au domicile (Ftth).

Il rappelle également l'engagement du Département dans la poursuite des aménagements des infrastructures routières et maritimes.

M. le Président évoque ensuite l'ambition du Département en matière d'éducation au travers de son Projet éducatif et social territorial mené en lien avec l'Etat et destiné à accompagner la communauté éducative en incitant les rencontres, les partenariats et la complémentarité des forces vives des territoires. Il rappelle également les efforts mis en œuvre par le Département afin d'améliorer la qualité de vie des collégiens au travers des programmes de réhabilitation / reconstruction concernant six collèges samariens et souligne le maintien de la gratuité des transports scolaires et ce, dans un contexte budgétaire contraint. Il cite enfin la mise en place des « espaces langues » dont le déploiement s'achèvera en 2014, espaces représentant la volonté du Département en matière de réussite éducative et d'échange.

M. le Président évoque ensuite les commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale dont il rappelle la mémoire, ciment entre les générations et les différentes nationalités qui vont venir se recueillir et rendre hommage dans la Somme au cours des prochaines années. Il cite à ce propos la première Biennale des rencontres internationales de la Somme rassemblant plus de 400 jeunes et qui se tiendront du 15 au 18 mai 2014 à Albert et à Péronne.

M. le Président réaffirme le cap des orientations initiées en 2008 dans le déploiement des politiques publiques et confirme la stratégie engagée pour maintenir des finances saines. Il rappelle que le budget du Département contribue à l'emploi et à la solidarité avec un effort particulier en matière d'investissement, effort rendu possible grâce à une politique rigoureuse de maîtrise de la dette et au soutien financier apporté par la Région Picardie dans le cadre du Contrat de développement Somme-Picardie. M. le Président souligne l'impact positif du pacte de confiance et de responsabilité conclu le 16 juillet 2013 entre l'État et les collectivités locales sur le budget primitif 2014 ; pacte qui procure de nouvelles recettes au Département au travers du relèvement du taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux, le fonds de solidarité au titre des allocations individuelles de solidarité, le transfert des frais de gestion de l'impôt sur le foncier bâti ou la mise en place du fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

M. LEC rappelle les axes stratégiques définis en matière d'élaboration budgétaire posés dès 2008 et réaffirmés lors de la réunion consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire 2014.

. M. LEC rappelle que ces choix se font au regard des réformes engagées en matière de clarification des compétences et des engagements pris par le gouvernement en direction des départements citant à cette fin le financement des allocations individuelles de solidarité par la solidarité nationale.

Le budget primitif 2014 demeure ainsi un budget de transition qui prépare le Conseil général à une nouvelle répartition des compétences en mettant l'accent sur l'évaluation de nos dispositifs, que ceux-ci relèvent des compétences obligatoires ou d'actions volontaristes de notre collectivité.

Ce budget maintient le cap de nos orientations pour le déploiement de nos politiques publiques et confirme notre stratégie pour maintenir des finances saines. Cette exigence passe par le respect de l'équilibre budgétaire réel, le maintien d'une épargne nette positive pour contribuer au financement des investissements et à la maîtrise de l'endettement.

Les recettes proposées au titre de la section de fonctionnement se totalisent à 620 000 150 € à comparer à 586 796 230 € au BP 2013, hors reprise du résultat soit une augmentation de 33 203 920 € ou 5,6%.

Ces recettes de fonctionnement pour l'année 2014 se caractérisent principalement par la mise en place du pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités locales qui a été conclu le 16 juillet 2013.

M. LEC rappelle l'engagement du Département à l'effort national de rétablissement des comptes publics à hauteur de 3,2 millions d'euros avec dans le même temps la possibilité d'un relèvement du taux de la taxe départementale de publicité foncière et des droits d'enregistrement à 4,50%, la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement sur les droits de mutation à hauteur de 4,32 M€ qui apporte en parallèle un produit de 16,12 M€.

M. LEC précise que les Départements se voient octroyer de plus par l'Etat le transfert des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti qui génère une recette de 9,8 M€

M. LEC indique qu'au regard de ces nouvelles ressources, une reconduction du taux de la taxe sur le foncier bâti est proposée ainsi qu'un maintien de la gratuité totale des transports scolaires pour les élèves du primaire et des collèves.

Les dépenses de la section de fonctionnement se totalisent à 573 450 000 € et enregistre une augmentation de 25 751 755 €, soit 4,70%. Ces évolutions sont particulièrement marquées dans nos missions de solidarité.

Dans la volonté de maintien d'un service public de qualité, les charges de personnel s'élèvent à 123,9 millions d'euros et le recours à l'emploi temporaire sera optimisé et orienté vers les missions prioritaires, comme les collèges ou les services sociaux et médico-sociaux.

M. LEC évoque ensuite la convention triennale 2010-2012 qui a permis au SDIS 80 d'opérer un rattrapage de son retard en matière d'effectifs et d'équipements et ce, par une progression importante de la contribution du Département en fonctionnement ; contribution qui sera confortée en 2014.

Puis M. LEC aborde successivement les missions « enfance », « culture » et « éducation » politiques emblématiques traduisant respectivement les priorités fortes des politiques du Département avec un accent particulier porté sur la reconnaissance professionnelle des assistants familiaux et cite à ce propos le dispositif expérimental d'accueil relais parental chez les assistants maternels, la réalisation du "6^{ème} Continent" dans le programme de commémorations du Centenaire de la Grande Guerre, et le renforcement de la liaison entre l'école et le collège ainsi qu'une plus grande articulation entre les temps scolaire et péri-éducatif convergent avec la démarche des PrEST.

Dans le contexte économique actuel, M. LEC note qu'il est important que les collectivités puissent continuer de contribuer de manière sensible à la croissance et à l'emploi à travers une politique d'investissement active. Il précise que c'est ce choix qui a été fait pour 2014 en renforçant les dépenses d'investissement qui progressent globalement de + 6%.

M. LEC souligne que cet effort supplémentaire concerne avant tout les dépenses d'équipement propre du Département qui atteignent 59 464 900 € soit une augmentation de + de 5 M€.

M. LEC attire l'attention sur la structure de financement de ces dépenses d'investissement qui laissent, grâce à un autofinancement en progression et à l'apport de subventions de partenaires, une large place aux recettes définitives. Il précise que le recours à l'emprunt, certes en légère augmentation est adapté à notre capacité de remboursement.

En conclusion, M. LEC estime que le budget proposé marque la volonté de la majorité départementale de mieux dépenser pour maintenir le niveau de service et poursuivre le développement d'investissements structurants et partagés avec les acteurs majeurs que sont l'Etat, la Région et les autres collectivités locales.

M. DUBOIS souhaite réagir aux propos de M. le Président concernant le nouveau mode de scrutin des conseillers départementaux qui ne représente selon lui ni une chance, ni un renouveau car

il éloigne les conseillers départementaux des territoires. Il revient également sur la question de la décentralisation et dénonce une gestion en « zigzag » du Gouvernement sur la clause de compétence générale. Il estime que les collectivités ont besoin de lisibilité. Il partage le fait que les collectivités doivent participer aux efforts de réduction des déficits publics.

M. DUBOIS s'étonne du choix de faire voter le budget au lendemain du second tour des élections municipales et estime que les politiques mises en œuvre par la majorité s'éloignent des réalités de terrain et des préoccupations des citoyens. Il rappelle l'augmentation du chômage, la hausse des impôts, le marché du logement en panne et dénonce la réforme des rythmes scolaires. Il estime que le président de la République a pris la lourde responsabilité d'échouer dans la politique économique et sociale et qu'un transfert de voix s'est opéré du Parti socialiste vers l'extrême droite.

M. DUBOIS se réjouit de la nette victoire de Mme FOURE à Amiens et adresse ses plus sincères félicitations à ses amis élus, à ses collègues de la majorité qui ont été réélus et pense à celles et ceux qui ont perdu leurs mairies.

M. DUBOIS juge le budget est déconnecté des aspirations des habitants et dénonce un budget marqué par des tours de passe-passe et des impasses. Il souhaite citer quelques exemples, notamment concernant les effectifs. Il estime en effet qu'une partie des suppressions de poste a déjà été appliquée par la création de l'association du Centre Culturel et de Rencontres de Saint-Riquier. Il souligne également que le budget consacré à l'Aide Personnalisée d'Autonomie baisse de 4% phénomène lié selon lui au remplacement des services mandataires par un système de gré à gré, et estime que le M. le Président souhaite faire disparaître les services mandataires.

M. DUBOIS revient ensuite sur le programme « Habiter Mieux » qu'il accuse d'avoir fait perdre près d'un million d'euros de subventions de l'Etat et pointe les difficultés de l'opérateur Page 9. Il signale que les équipes du Département sont venues dans sa communauté de communes et souligne que des projets déposés en 2012 n'ont pas encore bénéficié du diagnostic piloté par Page 9 alors que dans le même temps, les OPAH ont permis de sauver de nombreux dossiers.

M. DUBOIS dénonce un « tour de passe-passe » concernant la PACTe qui est prorogée avec un même niveau financier global. Il rappelle à ce propos qu'un prélèvement exceptionnel avait été nécessaire en 2013 pour équilibrer un budget incomplet et juge toute comparaison impossible avec le budget 2014.

M. DUBOIS considère qu'annoncer une hausse du RSA est un trompe-l'œil car il manquait des fonds lors du budget primitif 2013 de même que le budget concernant le SDIS est insuffisant.

Il juge qu'à ces tours de passe-passe s'ajoutent des impasses à court et moyen terme rappelant que la hausse des DMTO ne vaut que pour deux ans et il dénonce un manque

d'économies sérieuses face à cette échéance. C'est également une impasse sur les subventions, le contrat avec la Région arrivant bientôt à terme.

M. DUBOIS dénonce également la hausse du budget des transports scolaires de 1% alors que dans le même temps la TVA augmente de 7 à 10% et que la réforme des rythmes scolaires va être mise en place et considère que cela équivaut à 20% de hausse mécanique. Il pose alors la question de la participation des familles et de sa possible augmentation.

M. DUBOIS fait part de son inquiétude quant à la baisse des crédits de 31% concernant le développement économique dans un contexte de hausse du chômage qu'il met en rapport avec le financement des Maisons de la Vallée évalué à un million d'euros pièce, financement qui ne sera pas selon lui générateur d'emploi.

M. LECUYER souhaite intervenir sur le schéma des espaces naturels de la Somme. Il juge ce document bien construit malgré son aspect parfois trop technocratique. Il exprime son regret concernant la mise à l'écart de la vallée de la Maye alors qu'il s'agit d'un territoire à l'histoire et au patrimoine riches, dont il narre les principaux faits historiques marquants.

M. JACOB tient à souligner que la situation économique s'aggrave de jour en jour face aux politiques d'austérité et au respect de la règle d'or voulue par le Gouvernement. Il note qu'un sentiment de « ras-le-bol » prévaut aujourd'hui au sein de la population et qu'il est urgent pour le président de la République d'effectuer un changement de cap, les espoirs nés à la suite de son élection en mai 2012 s'étant depuis envolés. Il appelle tous les acteurs politiques à ne pas se tromper de stratégie.

M. JACOB insiste sur le fait que le Département ne peut gérer seul cette situation qui dure depuis maintenant deux ans et qu'il devient intenable de voir les richesses redistribuées aux entreprises quand dans le même temps l'appauvrissement des plus fragiles se fait plus pesant. Il appelle de ses vœux à plus de justice sociale et au retour de la morale au sein de la classe politique. Il note également un refus persistant d'écouter les représentants, les élus et souhaite qu'un retour soit amorcer vers une politique plus proche des attentes des citoyens, un retour vers ce pour quoi le parti socialiste a été élu en 2012.

M. JACOB tient à souligner le rôle primordial des collectivités locales et de leurs atouts pour faire face aux défis posés par la situation socio-économique du pays.

M. JACOB note que le projet de budget du Département répond pour l'essentiel à ces questions et indique qu'en conséquence il votera le budget.

Mme DEMAISON souligne la solennité et l'importance du vote du budget. Elle rappelle qu'au moment du vote du précédent budget, elle avait appelé de tous ses vœux à une rationalisation des actions du Département et à la clarification des compétences, les citoyens ayant besoin d'efficacité et de transparence.

Mme DEMAISON souhaite livrer quelques réflexions sur la politique nationale. Elle juge urgent que le Gouvernement adresse un vrai message aux citoyens face à la baisse du pouvoir d'achat et à la hausse du chômage, notamment face à l'implacable avancée de la mondialisation. Par ailleurs, elle considère que le découpage est mal perçu par la population et que cette stratégie favorisera l'abstentionnisme. Elle constate à ce propos une inquiétante poussée du Front national et un taux d'abstention extrêmement élevé et évoque une crise de société due au sentiment de « tous pourris ». Elle estime urgent de se recentrer sur les valeurs et les priorités des citoyens quand le Front national progresse notamment auprès de la jeunesse.

Puis, Mme DEMAISON indique que malgré certaines positions communes, il ne peut y avoir d'accord sur les priorités avec l'opposition départementale et rappelle avoir plaidé pour la gratuité des transports scolaires et la non-augmentation des impôts. Elle juge que le travail de définition des priorités n'est pas simple et que l'évaluation de l'impact de certaines politiques auprès de la population est désormais nécessaire.

Enfin, Mme DEMAISON dénonce les modifications réglementaires et législatives incessantes qui sont selon elle autant de signaux illisibles envoyés aux citoyens, notamment concernant l'APA ou les mineurs étrangers. Elle souhaite que la ruralité ne soit pas en décalage avec l'urbain et que le Département propose des services adaptés aux habitants des zones rurales, le Conseil général restant souvent le dernier acteur de proximité.

Pour conclure, Mme DEMAISON, face au désarroi des citoyens devant la complexité des démarches administratives, souhaite dans la mesure où les politiques sociales sont le cœur de métier du Conseil général, que ces dernières soient un outil de développement du territoire et que l'ensemble des acteurs soient associés à la réorganisation de l'action sociale du Département.

M. BIGNON revient sur le budget du SDIS 80 et estime que les efforts, certes réels, demeurent largement insuffisants. Il rappelle que la directive européenne sur le temps de travail impacte lourdement les finances du SDIS 80 et estime qu'il faudrait embaucher 20 personnes pour assurer les exigences législatives et réglementaires..

M. BIGNON revient ensuite sur les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin en soulignant qu'il manque des fonds à ces institutions et se félicite de l'amendement présenté par M. le Président pour augmenter la contribution du Conseil général.

M. BIGNON souhaite également revenir sur la disparition de l'hélicoptère « Dragon » stationné au Touquet sensé assurer la sécurité civile sur la côte picarde et indique qu'en cas de grand danger, il n'y aura plus d'hélicoptère pour assurer la sécurité. Il demande une intervention de M. le Président auprès de M. le Préfet sur ce dossier.

M. BIGNON indique ensuite avoir appris que le M. le Président et d'autres personnalités ont été reçus au Ministère de l'environnement et qu'un avis intermédiaire aurait été donné sur la création du Parc Naturel Régional Marin et souhaiterait avoir connaissance de cet avis.

En réponse aux propos de M. DUBOIS, M. LEC souhaite rappeler trois chiffres : 20 millions d'euros, 27 millions d'euros et 0,01% correspondant respectivement au partenariat établi entre le Conseil général et la Région Picardie, au soutien de l'Etat et enfin à la part du budget représentée par les amendements déposés par le groupe « Centre et Indépendants » d'un montant total de 62 000 € au regard d'un budget de près de 700 millions

M. le Président conclut le débat en répondant de manière circonstanciée aux interventions des différents orateurs.

Abordant le sujet des conseillers départementaux, M. le Président considère au contraire que cette réforme est une chance et un renouveau pour les Départements et que la proximité entre l'élu et son territoire est conservée. Il considère également que la parité est nécessaire et constate, à l'instar du scrutin régional, que les femmes ont pris leur place et que cela fonctionne. M. le Président dénonce l'éloignement du territoire qu'aurait représenté le conseiller territorial voulu par le gouvernement Sarkozy.

Concernant l'aide de l'Etat, M. le Président convient qu'il existe une incertitude sur les financements de l'Etat en 2016 et espère que le Gouvernement prendra en compte les attentes des collectivités locales.

Puis, M. le Président souligne que pendant les quatre ans de la présidence de M. DUBOIS, alors que le contexte financier était différent, les impôts locaux ont augmenté de 16%, soit autant qu'en 7 ans sous sa présidence dans un contexte budgétaire très dégradé.

Concernant l'architecture du budget 2014, il rappelle qu'il a fallu attendre les données financières de la part de l'Etat et qu'il a été décidé de ne pas convoquer cette réunion du Conseil général avant les élections municipales afin de garantir la présence des conseillers généraux candidats aux élections. Puis, M. le Président juge la majorité unie et cohérente en rappelant que le vote du budget est l'acte politique fondamental de la vie d'une collectivité rappelant qu'aucune voix n'a manqué à la majorité pour le vote du budget depuis 2008.

Revenant sur les résultats des élections municipales, il reconnaît qu'il s'agit d'un échec pour la gauche et qu'il faut respecter le vote des électeurs. Il s'inquiète néanmoins de la montée de l'abstention et du Front National, phénomènes qui doivent amener tous les démocrates à se mobiliser, qu'ils soient de la majorité départementale ou de l'opposition.

M. le Président rappelle ensuite que l'insécurité a fortement reculé depuis l'instauration de la Zone de Sécurité Prioritaire par M. le ministre de l'Intérieur à Amiens et estime qu'il s'agit du retour de l'ordre républicain dans de nombreux quartiers.

M. le Président revient ensuite en premier lieu sur le montant des crédits relatifs à l'APA en réaffirmant que ces derniers sont en hausse par rapport à 2013. En second lieu, concernant la prorogation de la PACTe, il rappelle avoir autorisé les communes à présenter un quatrième dossier car il estime de la responsabilité de la future Assemblée de 2015 de décider de la prochaine politique territoriale.

Enfin, concernant le SDIS, il rappelle que la majorité a réalisé, depuis 2008, comme M. BIGNON l'a justement souligné, plus que les majorités précédentes pendant deux décennies avec la construction de deux nouvelles casernes et une troisième à l'étude au sud d'Amiens. Il souligne que depuis 2008, la contribution du Conseil général au fonctionnement du SDIS a augmenté de 54,6% pour atteindre plus de 26 M€ et a apporté sur la même période 7 M€ en investissements et cela dans un contexte difficile.

M. le Président remarque que l'opposition se transforme en Cassandra de session en session en annonçant des catastrophes et rappelle que les budgets présentés depuis 2008 sont des budgets dynamiques et appelle ses collègues de l'opposition à plus de retenue.

Au sujet des Maisons de la Vallée, M. le Président rappelle que l'investissement concerne leur restructuration en vue de développer des activités qui généreront des retombées économiques et des créations d'emploi. Ces investissements concernent aussi l'aménagement extérieur et paysager et il rappelle que la Région Picardie finance ces dépenses à hauteur de 50%.

Concernant les routes départementales, par rapport à 2013, il annonce une hausse de 7,2% en fonctionnement et de 6,65% en investissement ce qui ne représente en aucun cas un retrait du

Département sachant que la Somme dispose d'un réseau routier plus étendu que la moyenne des autres départements.

S'adressant à M. LECUYER, M. le Président le remercie de s'être érigé en guide-conférencier , ambassadeur de la Région de Ponthieu et de Crécy.

Du discours de M. JACOB, M. le Président dit partager l'exigence de la morale en politique à laquelle il croit encore à la condition que les élus soient exemplaires.

Revenant sur les propos de Mme DEMAISON concernant l'incompréhension des citoyens sur la réforme du mode d'élection, M. le Président indique n'avoir reçu aucun courrier de Samariens sur le sujet et n'avoir constaté qu'une mention dans le courrier des lecteurs du Courrier Picard. Il rappelle que le canton n'est qu'une circonscription électorale sans influence sur la mise en oeuvre des politiques.

Concernant la gratuité des transports et la stabilité fiscale, M. le Président rappelle les débats internes à la majorité sur le sujet et qu'il a entendu les remarques de ses collègues.

En réponse à M. BIGNON, M. le Président rappelle l'effort du Département en faveur du SDIS. Concernant les institutions de la Bresle et de l'Authie, M. le Président annonce qu'un ajustement des contributions est prévu par amendement au budget primitif à hauteur de 137 500 €.

Concernant l'hélicoptère « Le DRAGON », M. le Président rappelle que la sécurité des biens et des personnes fait partie des compétences régaliennes de l'Etat et qu'il interpellera M. le préfet.

Au sujet du projet de Parc Naturel Régional, M. le Président rappelle que ce projet est porté par la Région Picardie. Il reconnaît avoir participé à "une sorte de jury" au Ministère de l'environnement et qu'une remise en cause de ce projet a eu lieu concernant le périmètre du Parc Naturel Régional et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine à la Région pour préparer une nouvelle maquette. M. le Président souligne que le rapport intermédiaire sera présenté le 7 avril prochain par la Région et qu'un point d'information sera fait dès qu'un nouveau projet sera élaboré.

M. le Président rappelle le déroulé de la session du Conseil général, les commissions réglementaires devant se réunir à partir de demain mardi.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17h10).

.....
LE PRESIDENT,

M. Christian MANABLE.



LE SECRETAIRE,

M. Paul PILOT

